

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-7-2

N° **applicatif** 10417

7^{ème} **Commission**

Commission Réseaux et mobilités

Direction

Direction tourisme et attractivité

Service consulté

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2024 DES SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE ET COMPLÉMENTS EN FONCTIONNEMENT

Résumé : Dans le cadre de la politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé :

- d'attribuer aux syndicats mixtes (SM) de montagne, au titre des programmes d'investissements non courants 2024, des subventions d'un montant total de 750 000 € :
 - 250 000 € en faveur du SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
 - 250 000 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
 - 250 000 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB),
- d'approuver les conventions y afférentes et d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- de prendre acte du versement de contributions statutaires complémentaires en fonctionnement pour un montant total de 121 884 € :
 - 50 384 € en faveur du SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
 - 71 500 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB).

I. Soutien aux programmes d'investissements non courants 2024 des syndicats mixtes de montagne

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un soutien aux quatre Syndicats Mixtes (SM) dont elle est membre afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissements, nécessaires pour conforter et développer l'attractivité des stations :

- SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
- SM d'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB),
- SM d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB),
- SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Depuis 2018, l'enveloppe annuelle consacrée aux investissements non courants des SM s'élève à 1 M€ par an, dont la répartition est laissée à la libre appréciation des syndicats.

Une étude sur les stations de montagne alsaciennes s'est déroulée en 2022-2023 sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace et confiée au Cabinet ALTISENS. Son objet était de définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites de montagne d'Alsace afin, notamment, de concrétiser, dans un contexte de changement climatique, l'ambition d'être une destination durable 4 saisons, ainsi que de renforcer l'attractivité des territoires.

Cette étude étant finalisée, la Collectivité européenne d'Alsace doit poursuivre la réflexion sur sa politique montagne, à travers les instances de gouvernance mises en place dans le cadre de la délégation montagne.

Dans l'attente des conclusions des différentes études en cours sur les stations, notamment sur les modèles économiques, les nouvelles dispositions à définir pour les orientations de la politique montagne sont attendues pour 2025.

Le positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace sur le soutien aux stations de montagne devra être défini, en particulier sur le financement des investissements liés à la production de neige. Il devra tenir compte des enjeux actuels de la montagne, en particulier la question de la ressource en eau, sur laquelle se multiplient les conflits liés à son usage. Des oppositions sont en effet à craindre, notamment face à des projets utilisant une ressource de plus en plus vulnérable et dont l'usage pour l'activité de ski comporte un risque d'interférence avec d'autres besoins : alimentation en eau de la population, usage agricole, besoins pour les milieux naturels, ...

1. SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM)

Le SMVM poursuit la modernisation et la diversification de ses stations.

Avec la dynamique initiée par la réalisation du tapis roulant et de la luge sur bouées en 2023 au Schnepfenried, le SMVM souhaite poursuivre la diversification 4 saisons engagée en y adjoignant de nouvelles activités ludiques, l'harmonisation de la signalétique, ainsi que des travaux d'amélioration sur les bâtiments. L'année 2024 est également dédiée à des travaux d'optimisation des infrastructures été et hiver.

Il est prévu des travaux à hauteur de 370 000 € HT, pris en charge selon le tableau et le plan de financement prévisionnel en annexe. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 250 000 €.

2. SM d'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB)

En 2024, dans le contexte de fin proche (2025) de la délégation de service public (DSP) de ses remontées mécaniques, le programme du SMALB comporte notamment un projet d'étude sur la modernisation et l'optimisation du pompage de l'eau nécessaire à la

production de neige de culture, afin surtout de rendre ce dispositif plus durable (moins énergivore).

Les projets inscrits par le SM au titre de l'année 2024 sont estimés à un montant total de 285 036 € HT, pris en charge selon le tableau et le plan de financement prévisionnel en annexe. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 250 000 €.

3. SM pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)

Le SMMGB a conçu, avec l'appui de l'Agence Départementale pour l'Aménagement et l'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD Alsace), un projet global de restructuration de la station du Markstein comprenant notamment l'amélioration des fonctions d'accueil avec les projet phares de modernisation du bâtiment d'accueil, ainsi que la résorption de la friche hôtelière Touristra (réalisés), l'optimisation et l'entretien des installations existantes du domaine de ski alpin, ainsi qu'une requalification paysagère du site.

Les projets inscrits par le SM au titre de l'année 2024 sont estimés à un montant total de 281 000 € HT, pris en charge selon le tableau et le plan de financement prévisionnel en annexe. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 250 000 €.

S'agissant du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), dans un contexte de transition, notamment avec l'entrée du Département des Vosges comme nouveau membre au 1er janvier 2024, les investissements prévus feront l'objet d'un rapport particulier.

II. Soutien au titre des besoins complémentaires statutaires

Pour mémoire, la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au fonctionnement des SM de montagne est fixée statutairement : pour les dépenses structurelles comme pour les dépenses de fonctionnement, la prise en compte du solde à charge du syndicat (résultat des recettes diminuées des dépenses) est répartie entre les collectivités membres comme suit :

- 50 % pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- 50% pour les Communautés de Communes.

Un premier montant a été versé suite à la délibération de la Commission permanente n°CP-2024-4-12-15 du 13 mai 2024.

Le vote du BP 2024 des SM fait apparaître des besoins complémentaires :

- Pour le SMVM : 50 384 € (*à parité avec la Communauté de Communes de la Vallée de Munster*), dus notamment au contexte général d'inflation et de hausse des taux de la ligne de trésorerie, ainsi que pour le site du Gaschney, aux frais d'entretien des quads et motoneige,
- Pour le SMALB : 71 500 € (*à parité avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg*), dus à une perte d'exploitation, ainsi qu'au coût de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) relatif au renouvellement de la DSP afférente aux remontées mécaniques.

Les crédits nécessaires ont été inscrits en DM1. Il en résulterait le versement des montants suivants :

SM	Versement CP 13 mai 2024 (BP) €	Besoin complémentaire (DM1) €	Montant total BP + DM1 €
SMVM	150 700	50 384	201 084
SMALB	150 000	71 500	221 500
Total	300 700	121 884	422 584

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder des subventions pour un montant total de 750 000 €, au titre des investissements non courants 2024 des Syndicats Mixtes de montagne, sous réserve du vote des crédits lors de la décision modificative n°2 de l'exercice 2024, telles que détaillées dans les conventions jointes au présent rapport et réparties comme suit :
 - 250 000 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges,
 - 250 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc,
 - 250 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon,

Ces subventions seront versées au vu des justificatifs transmis et conformément aux modalités de paiement prévues par les conventions,

- d'approuver les conventions y afférentes, jointes en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à les signer,
- de prendre acte du versement de contributions statutaires complémentaires en fonctionnement pour un montant total de 121 884 € :
 - 50 384 € en faveur du SM d'Aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM),
 - 71 500 € en faveur du SM pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc (SMALB).

Ces contributions statutaires complémentaires seront versées en une seule fois.

Il est précisé que les subventions et contributions ci-dessus seront prélevées sur les imputations budgétaires tel qu'il ressort du tableau synthétique ci-dessous :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant €
P061	P061O001	P061E26	T95	3265-204-2324-633	250 000,00
P061	P061O001	P061E26	T95	3265-204-2324-633	250 000,00
P061	P061O001	P061E26	T95	3265-204-2324-633	250 000,00
P061	P061O003	P061E01	T94	1961-65-6561-633	50 384
P061	P061O003	P061E01	T94	1961-65-6561-633	71 500
				TOTAL	871 884

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.